

Édition et triarticulation, mieux trimembrement social.

Ne pas se tromper de registre.

Par François Germani, 5 juillet 2026

Un des premiers exemples que R. Steiner donne pour une économie associative est la satisfaction qu'il avait de pouvoir éditer un ouvrage en sachant combien de personnes en auraient besoin du fait de l'existence de la société anthroposopique d'alors. Une sorte d'édition par souscription ?

Pas d'impressions inutiles et donc de gaspillage de matière et surtout de travail inutile de typographes, relieurs etc...

Il parle de la pratique d'alors où souvent, sur cinq cents exemplaires de pseudo écrivain ou poète, seuls 50 étaient achetés et 450 partaient ensuite au pilon. En des temps de pénurie, dans une économie peinant à passer de celle d'une guerre, à une de satisfaction des besoins réels.

Ailleurs, il parle aussi de l'esprit devenu marchandise comme aussi encore ailleurs, de l'esprit mis en boîtes de conserves... et de problèmes de digestibilité... où Lucifer et Ahriman s'établissent un contrat, font un « deal ».

Et pourtant, il va jusqu'à indiquer que les lecteurs d'un même livre forment "communauté".

Et la "communauté" est finalement le grand thème social de Steiner et son effort constant, mais la plus importante à ses yeux, en matière de vie de l'esprit, est bien celle qui se crée "de bouche à oreille". Et il sera longtemps réticent à la publication de ses cycles de conférences... et ira même jusqu'à prétendre, quand il s'agira de ses exposés d'introduction aux mantrams de la première classe de l'École de science de l'esprit, et donc d'assurer l'avenir de cette impulsion détachée de lui, qu'ils " n'existent pas", préférant que des personnes de confiance, de leur propre talent de méditation, y introduisent les nouveaux impétrants.

Voilà donc un aspect.

Un autre, tout aussi important, et probablement aussi en matière de formation de communautés, c'est qu'il part des droits de propriété intellectuelle d'alors, limitée dans le temps (louant, pour une fois, la bourgeoisie pour cela), pour introduire un nouveau concept de propriété des moyens de production dont le sol.



À l'époque cette propriété durait seulement 30 ans après le décès de l'auteur. Et bien que Steiner la justifie, dans les deux cas, seulement par l'aptitude à gérer l'œuvre ou le moyen de production, et qu'on devrait trouver dans l'avenir la façon de pouvoir la transférer sans prix, gracieusement, à plus compétent, même de son vivant, s'il ne le peut plus aussi bien, il conçoit quand même (ai-je bien compris ?) que les créateurs et leurs descendants en jouissent encore un peu, mais de son opinion/en ce qui le concerne, un peu moins longtemps que la loi. On était, ne l'oublions pas, en une société où seul les testaments et les lois sur l'héritage assuraient souvent la subsistance après le départ du défunt. Il n'y avait ni systèmes de solidarité sociale, ni de retraite. Par contre, il se peut aussi que, comme aujourd'hui, ceux qui ont œuvré plus que la moyenne pour les autres, comme créateurs, laissent peut-être une descendance un peu moins choyée. Il semble donc que, pour ces entreprises, le créateur était plus légitime à revendiquer pour lui que le simple repreneur ou continuateur invité à définir d'avance sa revendication.

Entre-temps, la durée de la propriété intellectuelle s'est allongée à 70 ans et pour ce qui est des auteurs, les éditeurs leurs laissent seulement 5 à 8 % des ventes (captant le reste bien que la maîtrise en quantité des tirages se soit considérablement améliorée).

Sauf ceux qui se sont placés sur le créneau "à compte d'auteur" surfant sur ceux dont R. Steiner disait déjà : « Qui ne se veut donc pas auteur aujourd'hui ? » et à qui ils réclament d'emblée entre 2000 et 5000 € avant toute impression et diffusion, mais leur laisseraient ensuite un peu plus de 10 %. Comptent-ils en fait vraiment encore sur les ventes pour l'amortissement ?

Voilà donc pour les façons traditionnelles d'éditer. Certains diront aujourd'hui "archaïques". Et si ce n'était pas que ça ?

En effet, les mêmes progrès techniques, notamment numériques, ont amené des réflexions et de nouvelles pratiques dans le travail bien plus collaboratif de la programmation informatique et de l'édition de logiciel. On s'est rendu compte qu'il fallait pousser encore plus loin, que ne le faisait déjà Steiner, vers un autre concept de propriété intellectuelle qui ne nécessite pas le versement de royalties au précédant dans la chaîne de développement des logiciels. Cela n'était simplement plus possible sans générer de grosses concentrations privées et toutes les dépendances en découlant (comme fut notamment vu lors de la COVID avec l'importance de Microsoft). Une partie des informaticiens programmeurs découvraient finalement, moins de 100 ans après, un aspect objectif de *la nécessité d'une libre vie de l'esprit*, et cela en confrontation au plus terrestre de l'incarnation terrestre : la machine à pensées/idées... (de substitution, mortes).

Ce qu'on appelle le logiciel libre était né.

Et cela fut progressivement repris par des auteurs dans d'autres domaines qui



donc protégèrent leur œuvre par de nouveaux droits, mais les démarchandisèrent en même temps, principalement quant au contenu, se faisant donc soutenir par de libres contributions pour leur entretien. Cette démarchandisation est certes possible par une vie "physique" de l'esprit moins coûteuse, nécessitant moins de travailleurs à entretenir. Ou, en tout cas, une autre répartition de cet entretien sur la société tout entière par cette division du travail encore plus poussée que permettent les mises en réseaux numériques. Les contenus "spirituels" peuvent circuler autrement, les communautés de lecteurs se former autrement. Les auteurs expérimentent un autre rapport que celui de la vente de l'esprit en boîtes et en stocks.

L'argument d'autorité moutonnaire de la réputation d'une maison, peut être liée à un passé justifié, laisse place au libre examen individuel préalable et ensuite à la responsabilité personnelle de soutenir l'esprit là où est travaillé à recueillir son souffle.

Mais une chose est sûre, il est ainsi moins entravé dans sa diffusion, il ne doit plus attendre ni le bon vouloir d'un comité de lecture, ni ensuite 70 ans pour circuler "librement".

Cela est particulièrement important pour un mode de la connaissance qui n'a ni le support des perceptions sensibles comme ce qui relève des sciences de la nature, ni encore celui de petites communautés d'exercice. Je parle ici de la pensée trimembrée appliquée aux sciences de l'être ensemble en société, dites souvent "sociales".

Là, en poussant peut-être quand même un peu à l'extrême, les idées n'ont de sens, loin de celles de la militance et de la propagande pour un projet politique usuel, qui deviennent alors slogans, que si elles peuvent, d'un côté, être "perçues" dans le rapport à leur ensemble au-delà des représentations qu'on s'en fait forcément, et de l'autre, s'appuyer sur des processus sociaux commençant à être partagés, mêmes si seulement embryonnaires, correspondants. Sinon elles sont très vite subtilement perverties. Les représentations tirées d'hier reprennent le dessus. Et c'est ce que l'on vit quand, enthousiasmé la veille par un beau discours, on se découvre pourtant incapable d'en relater vraiment la teneur à un ami absent. Et encore moins en faire quelque chose dans sa vie. La "communauté" joue là un rôle primordial bien qu'avec le danger de se nourrir d'elle-même, si elle laisse s'évaporer l'être correspondant. Ce qui arrive fréquemment. Et les idées s'entassent alors dans des bibliothèques.



Ces lignes ne sont que le début d'un travail plus important. Je les place justement sous la protection de



**CC BY-NC-ND
4.0**

**Attribution – Utilisation non
commerciale – Pas d’Œuvre
dérivée 4.0 International**

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

Tout en spécifiant que je ne considère pas une éventuelle traduction fidèle comme une modification tel que c'est le cas jusqu'à présent dans la licence et autorise quiconque à traduire pourvu que je sois simplement informé comme, bien sûr, aussi le lecteur final de l'endroit où il peut accéder à l'original. Je ne souhaite en effet pas distribuer d'autorisations, mais seulement entrer éventuellement en dialogue. Une certaine forme de nationalisme résiduel serait peut-être surmonté ainsi.

